

Taxe d'Apprentissage 2025

/Affectation du solde



Ensemble,
Formons vos ingénieurs

. Génie des Procédés
. Énergétique
. Génie Électrique et
Informatique Industrielle

Pourquoi choisir l'ENSGTI ?

> Une formation pluridisciplinaire tournée vers l'entreprise (contrat d'apprentissage, de professionnalisation)

> Un accès à des métiers d'avenir au coeur des enjeux sociétaux

> Un lien étroit avec la recherche

> Une véritable politique d'ouverture à l'international



La priorité absolue de l'ENSGTI reste d'offrir une formation professionnalisante de qualité, répondant aux attentes des entreprises. L'Ecole mobilise ainsi d'importants moyens humains, matériels et financiers pour :

- donner accès aux élèves à une part d'enseignement dispensée par des professionnels en poste dans l'industrie,
- mettre à leur disposition des installations de travaux pratiques (pilotes) conformes à ce qu'ils retrouveront dans leur vie d'ingénieur,
- leur permettre de maîtriser les logiciels de simulation utilisés dans leur métier,
- faciliter leur vie sociale d'hommes et de femmes au cours de leurs études supérieures.

La taxe d'apprentissage que vous accepterez de nous donner rendra tout cela possible, et d'une façon générale, contribuera à ouvrir, moderniser et professionnaliser notre formation. Elle représente une part significative de notre budget et, sans vous, l'ENSGTI pourrait difficilement faire face à l'ensemble de ces défis.

Merci pour votre soutien, merci pour nos élèves, merci pour vos prochains stagiaires, élèves en contrat de professionnalisation ou d'apprentissage et futurs collaborateurs.



Jean-Michel RENEAUME
Directeur de l'ENSGTI

En savoir + : consulter notre site

Quelques exemples de ce que la taxe d'apprentissage rend possible :

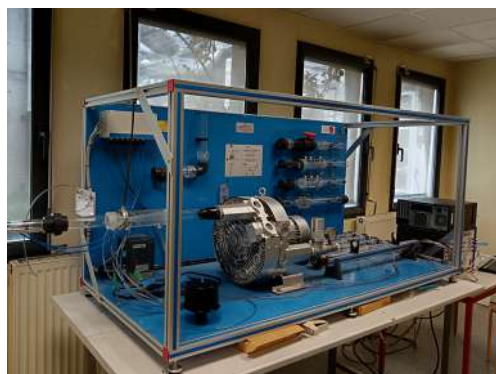
L'acquisition de pilotes pour la Halle Technologique :



L'aménagement du foyer des élèves ingénieurs :



La mise en place de panneaux photovoltaïques sur la façade du bâtiment, permettant aux élèves de réaliser des mesures.



Comment verser la taxe d'apprentissage ?

> Les entreprises doivent choisir les bénéficiaires du solde de leur taxe d'apprentissage du 26 mai au 27 juin ou du 14 juillet au 24 octobre 2025.

> Les sommes relatives à la taxe d'apprentissage ont déjà été collectées par les URSSAF. Il ne vous reste plus qu'à désigner les bénéficiaires de votre choix sur [SOLTéA](https://soltéa.fr).

> **Il est important de flécher précisément les sommes versées vers notre école.** Vous nous trouverez sur cette plateforme :

- avec notre nom « **ENSGTI** »,
- avec notre code UAI : « **0641846J** »,

Dans votre espace SOLTéA, vous pouvez enregistrer jusqu'à 5 contacts et activer l'option « visualisation des contacts ». Ceci n'est pas automatique, mais c'est très important pour nous, pour mieux échanger avec vous et pour vous adresser nos remerciements.

Depuis sa création en 2023, la plateforme SOLTéA, gérée par la Caisse des Dépôts, a été améliorée pour faciliter son usage par les entreprises : nous restons à votre écoute et nous pouvons vous conseiller en cas de difficulté. N'hésitez pas à nous contacter et à nous informer de vos choix.

Merci par avance pour votre soutien.